



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 23 – du 29-04-2025

**Présidence :** Sophie CHARRUET

**Assiste à la séance :** Laurent ABRACHY (CTD DAP)

**Présents :** Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT, Mohamed Amine KOUCHKAR.

**Excusé :**

**Absents non excusés :** Marion BONIS, Mathis LEGAY

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;*

*- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 14h00

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 22 du 22/04/2025.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- Courriel du 24/04/2025 de FC LA SAULCE : Absence équipe U11 au plateau de BARCELONNETTE le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 23/04/2025 de FC MALIJAI : Absence équipe U11 au plateau de GAP le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 24/04/2025 de US MOYENNE DURANCE : Absence équipe U11 au plateau d'EMBRUN le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 24/04/2025 de FC SISTERON : Présence de 2 équipes U7 au lieu de 3 au plateau de MALIJAI le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 24/04/2025 de FC L'AVANCE : Absence équipe U7 au plateau de LES MEES le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 24/04/2025 de US MOYENNE DURANCE : Absence équipe U11 au plateau de DIGNE le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 25/04/2025 de CA DIGNE 04 F : Modification lieu plateau U11 et rencontre U13 D1 du 03/05/2025 (occupation stade par compétition athlétisme). Lu et noté.
- Courriel du 25/04/2025 de US VEYNES SERRES : Amende absence feuille de match U13. Lu et noté, transmis Commission compétente.
- Courriel du 25/04/2025 de GAP Foot 05 : Présence de 2 équipes U9 au plateau de BRIANCON le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 25/04/2025 de FC L'AVANCE : Absence équipe U11 au plateau de VEYNES le 26/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 26/04/2025 de AS FORCALQUIER ; Présence d'1 équipe au plateau de MALIJAI le 26/04/2025. Lu et noté.

## RETOUR CSR

- RAS

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

**Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place 30 minutes avant le coup d'envoi de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.**

**Toutes les feuilles de matchs, de plateaux et de présences doivent parvenir au District dans les 24 heures suivant les rencontres ou les plateaux, c'est à dire le lundi midi au plus tard.**



# PÔLE TECHNIQUE

## CRITERIUM U13

**Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres**

.

**Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre**

### **Accession**

#### Journée 7 du 03/05/2025

- Match n° 53236376 : SC VINON DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Finale régionale Pitch).**
- Match n° 53236378 : GAP Foot 05 1 – GJ DURANCE VERDON 1. **Reprogrammé le 24/05/2025 (Finale régionale Pitch).**

### **D1 Poule A**

#### Journée 4 du 26/04/2025

- Match n° 53237956 : GJ VIVOR 2 – FC SISTERON 1. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous fournir la FMI pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**

### **D2 Poule A**

#### Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE Sp 1. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

### **D3 Poule A**

#### Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238035 : O CHORGES 1 – GAP Foot 05 4. **Reprogrammé le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

### **D3 Poule B**

#### Journée 8 du 26/04/2025

- Match n° 53238062 : Entente ASESCES 2 – GAP Foot 05 5. **Reprogrammé le 24/05/2025.**

### **D3 Poule C**

#### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammé le 24/05/2025.**

#### Journée 4 du 26/04/2025

- Match n° 53238106 : GJ VIVOR 3 – US VEYNES SERRES 1. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous fournir la FMI pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur**
- Match n° 53238108 : FC MALIJAI 1 – USB SEYNE LES ALPES 1. **La commission demande au club de FC MALIJAI de nous fournir la FMI pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur**

#### Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238119 : US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammé le 24/05/2025.**



# PÔLE TECHNIQUE

## DERNIER RAPPEL

**POUR LES CATEGORIES U11, U9 et U7, TOUS LES DOCUMENTS (FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCES) DOIVENT ETRE MIS SUR FAL.**

### CRITERIUM U11

Samedi 26/04/2025

#### Plateau classique

##### *Niveau départemental*

- Site 1 à Gréoux : Absence prévenue US VEYNES SERRES 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 2 à Embrun : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'AS EMBRUN de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Embrun : Absence prévenue de US MOYENNE DURANCE 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

##### *Niveau district*

- Site 1 à Digne : Absence prévenue de US MOYENNE DURANCE 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 2 à Dauphin : Absence prévenue AFC SAINTE TULLE 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 2 à Dauphin : Absence non prévenue EP MANOSQUE 3. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 4 à Volx : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'US VIVO 04 de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 6 à Chorges : Manque feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp 1. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 6 à Chorges : Absence prévenue de L'ARGENTIERE Sp 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
  
- Site 7 à Gap : Absences prévenues FC MALIJAI 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 8 à Barcelonnette : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de FC BARCELONNETTE de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 8 à Barcelonnette : Absence prévenue FC LA SAULCE 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 9 à Veynes : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'US VEYNES SERRES de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**

### Criterium U9

Samedi 26/04/2025

#### Plateau Festifoot

- Site 1 à Tallard : Manque feuille de présence de L'Argentièrre Sp. **La commission demande au club de L'Argentièrre Sp de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Briançon : Manque feuilles de présence de Embrun et de l'Avance. **La commission demande aux clubs de AS Embrun et L'Avance FC de nous faire parvenir ses documents pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**



# PÔLE TECHNIQUE

- Site 3 à Larnage : Absence prévenu de USMD.
- Site 4 à Saint-Auban : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences sauf AS Dauphin. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 5 à Oraison : **RAS**
- Site 6 à Forcalquier : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de AS Forcalquier de nous faire parvenir les documents pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 7 à St Tulle : Manque feuille de présence de EP MANOSQUE. **La commission demande au club de EP Manosque de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**

## Critérium U7

**Samedi 26/04/2025**

### Plateau classique

- Site 1 à Vinon : Manque feuille de présence de l'AS VALENTOLE GREOUX. **La commission demande au club de l'AS VALENTOLE GREOUX de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 2 à Malijai : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de Malijai de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 3 à Les Mées : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**
- Site 3 à Les Mées : **Absence prévenue de FC L'AVANCE. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 3 à Les Mées : **Absence prévenue GJ AIGLUN/BRUSQUET. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site 4 à Saint Bonnet : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de l'AF CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir le document pour le lundi 05/05/2025 délai de rigueur.**

## **RAPPEL**

**LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCES (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS). PENSER A COCHER LES JOUEURS ET JOUEUSES PRESENTS LE JOUR DU PLATEAU.**

**A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.**

**CANDIDATURES DES CLUBS RECUES POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :**



# PÔLE TECHNIQUE

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 \*** :  
*\*Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*  
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)  
SC VINON DURANCE
- **Journée challenge U11** :  
SAMEDI 24 MAI 2025  
FC BARCELONNETTE

La séance est levée à 15h00

Réunion suivante le 06/05/2025 en visioconférence à 14h00

**Présidente de la commission**

**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**

**Michel PELLETIER**